BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET	Date : ……03/06/2022……

INTITULE DE L'ACTION : ……

DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	
CHATEAUX GONFLABLES	300	TOMBOLA	100
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	100
CONDIMENTS ET SAUCES	50		
VIANDE	400		
BOISSONS	200		
CONSOMMABLES BARBECUE	50		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
Assurance			
Tracts, affiches	100		
		Aide demandée au PIC	**1 500**
Taxes (SACEM)			
Divers	100		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)	500		
TOTAL	1700	**TOTAL**	1700

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.